



REGLEMENT

Cette randonnée n'est pas une compétition. De ce fait, il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le circuit.

Les participants devront respecter les règles du Code de la Route, tout particulièrement ceux concernant les cyclistes et les Arrêtés Municipaux des localités traversées. Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement :

§ ARTICLE R.189 : les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de deux de front. Ils doivent se mettre sur une seule file dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.

§ ARTICLE R.190 : les cyclistes doivent emprunter les bandes et pistes cyclables.

Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser 10 cyclistes et un écart minimum de 100 m entre 2 groupes est exigé.

Une feuille de route sur laquelle figureront les circuits, les renseignements utiles et le présent règlement, sera remise à chaque participant lors des formalités d'inscription. Cette feuille devra être présentée à toute demande de la part des organisateurs.

Le club organisateur décline toute responsabilité pour les dégâts matériels ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs, les participants.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour toutes autres raisons majeures, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée, même au dernier moment.

Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique, de la part des participants, l'acceptation de présent règlement. Les participants s'engagent formellement à respecter les réserves précitées en prenant le départ.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

L'équipe du Team Cocagne souhaite une Bonne Route à Toutes & à Tous

N° d'urgence à appeler :

Michel ANSEUR : 07 68 71 12 87

Patrick SARRASY : 06 04 59 21 80

Victor COMBES : 06 08 04 86 85